

R E G I O N W A L L O N N E

ARRETE MINISTERIEL CONSTATANT LA DESAFFECTATION DU SITE N°
SAE/CH48 DIT "COCKERILL SAMBRE" A CHARLEROI (MONTIGNIES SUR
SAMBRE".

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Recherche, des Technologies et des Relations extérieures pour la Région wallonne;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, notamment l'article 6, § 1er, I, 5° et l'article 69, modifiée par la loi du 8 août 1988;

Vu les articles 79 à 93 du Code wallon de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme relatifs à la Rénovation des sites d'activité économique désaffectés, notamment l'article 80;

ARRETE :

Article 1er

Il est constaté que le site d'activité économique n° SAE/Ch 48 dit "Cockerill Sambre" à CHARLEROI (Montignies-sur-Sambre et Couillet) comprenant les parcelles cadastrées section B 14h, ✓
2d2y 4p, 783h2pie, 794d, 783g, ✓ 804h6, 804d, 813r, 316e, sec
tion A 478, 163k, 848c4, 234L4, 234m4, 234n4, 234k4, 243k15,
243w14, 229y35, 243L15, 199f13, 50m, 50r, 50p, 50/2, 151L,
153k, 50n, 243m15, 167z et repris au plan n°SAE/Ch 48 annexé au
présent arrêté est désaffecté et doit être rénové.

Article 2

Le présent arrêté sera transmis :

- à la Commune de CHARLEROI pour avis;.
- aux propriétaires pour observations et réclamations :
 - . à la S.A. Cockerill Sambre, rue Greinier n°1 à 4100 SERAING
 - . à la S.C. GECOLI, rue de Rhode, 125 à 1630 LINKEBEEK
 - . Madame Veuve DUPONT-BRACHOT et la succession, rue du Hallage n°13 à 6160 CHARLEROI
 - . Monsieur VAN BELLE M., rue Grimard 92 à 6080 CHARLEROI;
 - . S.A. SOLVAY, rue du Déversoir à 6090 COUILLET
 - . Domaine de l'Etat:
SNCB - (Monsieur GALLOIS), quai de la Gare du Sud 1 à 6000 CHARLEROI.

Bruxelles, le 10-07-1989

Reçu reçu 23.03.1990

J.G. VANDEVELDE
Président du Conseil
IMMOLUM SA

Albert LIENARD.

Reçu n° 333337/883